

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 AVRIL 2021**

---

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Nicolas	Vernain	BA	Président
	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Vice-présidente
	M.	Sonia	Cathrein	LR+	Secrétaire bureau
	Mme	Anne	Antille	DCe	Conseillère
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Conseillère
	M.	Marc	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Adjoint
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	-	-	-	-	
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

---

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

**M. N. Vernain**, président, salue l'assemblée et le public présent. Il ouvre la séance à 20h40 ; celle-ci se tient à la salle communale de Compesières en raison des mesures sanitaires en vigueur.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 9 mars 2021
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications de Mme le maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1505 Proposition de Mme le maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2021**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- La décision de l'Assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 16 décembre 2020, relative à l'octroi à la Ville de Genève en 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abri, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne, est entrée en force le 27 février 2021.
- Le président fait part d'un droit d'opposition des Conseils municipaux à la suite de la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, par le Fonds Intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de 500'000 francs à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.
- Le département de la cohésion sociale lance un appel à projets destiné à financer et promouvoir des projets s'inscrivant dans les thématiques de la culture, du sport et/ou de l'action sociale et qui visent à renforcer la cohésion sociale en milieu urbain. Lesdits projets doivent être déposés auprès du département avant le 23 avril 2021. Pour chaque projet retenu, le soutien financier maximal s'élève à CHF 60'000,- couvrant un maximum des deux tiers des coûts totaux du projet. Le dernier tiers sera financé par les communes au sein desquelles ils prendront place et/ou par des fonds sollicités par celles-ci.

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **1. Taxe professionnelle**

**Mme B. Guex-Crosier** informe que la commune a reçu de nouveaux remerciements de plusieurs entreprises relatifs à l'exonération de la taxe professionnelle.

### **2. Naturalisation**

**Mme B. Guex-Crosier** indique que l'Exécutif a donné un préavis favorable à la naturalisation d'une famille franco-canadienne.

### **3. Argramat Bardonnex SA**

L'Exécutif a rencontré Argramat Bardonnex SA qui lui a présenté son projet de développement de sa zone industrielle (ZI). Il s'agit d'un développement sur l'ensemble du site, néanmoins il se décline en deux étapes afin de laisser la procédure de classement du bâtiment de la Tuilerie suivre son cours. Argramat doit encore travailler pour valider certaines options, mais son souhait et son objectif sont d'arriver à un style d'éco-quartier industriel avec la volonté de recréer un vrai cordon boisé entre le village et la ZI. La présentation du projet se fera en commission Aménagement, urbanisme et mobilité lorsque la commune sera saisie de la demande d'autorisation.

### **4. Engage.ch**

**Mme B. Guex-Crosier** informe de la tenue d'une récente visioconférence qui a permis d'explorer les pistes pour que les jeunes sachent qui contacter et comment faire lorsqu'ils souhaitent déposer une idée ou un projet. Une dernière séance en présentiel aura lieu durant l'été afin de clôturer cette procédure d'engage.ch soutenue par la Confédération. Au niveau communal, en fonction des conditions sanitaires en vigueur, la mairie envisage réunir, le 3 juin prochain à 18 heures, les jeunes de la commune qui ont participé et déposé un projet.

### **5. Bus TPG entreposé à Landecy**

La mairie a été interpellée par un habitant de la commune qui souhaitait savoir si l'entreposage d'un bus TPG devant un hangar à Landecy était autorisé. N'étant pas en charge de ce type d'autorisation, elle s'est tournée vers le canton. Celui-ci a répondu qu'il examinerait la situation, mais a déjà prévenu qu'il ne ferait part d'aucun suivi lié à cette affaire.

### **6. AFJ-GSO – Accueil familial de jour Genève Sud-Ouest**

L'AFJ-GSO devant appliquer la loi relative au salaire minimum de CHF 23,-/h pour les accueillantes familiales, **Mme B. Guex-Crosier** indique que plusieurs communes se sont retirées de la structure. Pour le moment, Bardonnex reste membre car il existe un réel besoin de garde pour les enfants de la commune. Elle ajoute que le tarif facturé aux parents sera augmenté dès septembre et adapté aux coûts réels des frais de garde, celui-ci ressemblant dorénavant à celui facturé dans les crèches. Un crédit budgétaire supplémentaire sera prochainement présenté au Conseil municipal afin de couvrir l'augmentation de la part communale.

### **7. Zone sportive de Compesières**

**M. C. Creffield** informe que l'autorisation de construire, liée au *remplacement d'un terrain de football gazon naturel (terrain B) par un terrain en gazon synthétique et à l'installation de mâts d'éclairage et remplacement de l'éclairage existant du terrain A*, a été délivrée.

## 8. Nouvelle école- AIMP

**M. L. Lavarini** indique que 16 dossiers, tous admissibles, ont été déposés sur SIMAP afin de répondre à l'AIMP (accord international des marchés publics) liés à la construction de la nouvelle école. Les entreprises participantes sont issues des cantons de Genève, Vaud et Valais, aucune n'étant établie à l'étranger. Après s'être réuni à trois reprises, le comité a déclaré vainqueur le « pool » de mandataires composé des bureaux suivants : Jean-Baptiste Ferrari et associés SA (architectes – Vaud), Synaxis SA (Ingénieurs civils et spécialistes bois – Vaud), Weinmann-Énergie SA (Ingénieurs conseils chauffage, ventilation et sanitaire – Genève) et CICE (Ingénieurs conseils électricité – Vaud).

Le planning intentionnel du « pool » est de déposer la demande d'autorisation de construire à fin décembre 2021 pour une ouverture de l'école à la rentrée 2024.

## V. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments, école et sports :

**Mme S. Reusse** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu les représentants de deux bureaux ; l'un spécialisé dans le conseil et l'accompagnement en matière de construction durable, l'autre dans le recyclage et le réemploi des déchets liés à la construction,
- abordé l'attribution de subventions sportives,
- pris connaissance des entreprises composant le « pool » de mandataires pour la construction d'une nouvelle école.

Commission environnement et développement durable :

**M. J.-Cl. Marchand** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu, suite à l'audit énergétique réalisé, deux collaborateurs des SIG,
- abordé le Clean-Up Day dont la date a été fixée au 18 septembre 2021.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

**M. Ch. Frey** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

**M. B. Gaud** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu le mandataire Urbaplan pour une présentation du réaménagement du chemin d'Archamps.

Commission sociale et culture :

**Mme S. Schrag** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu le comité de La P'tite Bouffe,
- finalisé le cadeau des aînés et parlé de la sortie des aînés,
- étudié deux demandes de soutien ; l'une a été retenue, l'autre refusée,
- discuté de l'organisation de la journée sur la sécurité des femmes.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1505 Proposition de Mme le maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité**

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, dans un premier temps, indique un résultat positif des comptes 2020, soit CHF 293'314.10, ce qui est rassurant. Elle liste ensuite les documents reçus et poursuit en parcourant la plaquette.

Elle constate, par rapport aux comptes 2019, une diminution des revenus et une augmentation des charges, ces dernières restant cependant maîtrisées. En comparaison au budget voté, elle remarque un écart positif de CHF 468'273.92 sur les revenus et de CHF 175'703.82 sur les charges. La fiscalité a été à nouveau favorable puisqu'elle affiche un montant de plus de 8% supérieur au budget. Enfin, se référant à la présentation schématique des comptes annuels 2020, elle relève un excédent de financement de CHF 489'968.80.

**M. G. Rana Zolana** propose le renvoi des comptes 2020 à la commission des finances.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi du projet de délibération D-1505 en commission des finances, de l'économie et de la sécurité. Celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix pour.**

## **VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Communications du bureau**

**M. A. Krasnosselski** regrette que l'appel à projets lancé par le département de la cohésion sociale n'ait pas été communiqué plus tôt. Les projets devant être rendus au plus tard dans deux jours, aucune possibilité n'est offerte aux associations de la commune qui souhaiteraient participer.

Concernant plus particulièrement le droit d'opposition des Conseils municipaux concernant la subvention de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex, il aurait souhaité que les documents soient, comme cela se fait habituellement, mis à la disposition des membres du Conseil municipal par le biais de CMNet.

Se référant à la demande de la commune de Thônex, **M. F. Barthassat** aimerait plus de précisions.

**Mme B. Guex-Crosier** répond que les magistrats siégeant à l'ACG ont validé une subvention de CHF 500'000,- par le biais du Fonds Intercommunal. Comme il est d'usage, les communes genevoises peuvent s'opposer à cette attribution par le biais d'une résolution. Elle ajoute que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour car les documents ont été reçus après la séance du Bureau du Conseil municipal. Le délai d'opposition étant fixé au 17 mai 2021, le président a choisi, ce qui est tout à fait possible, d'en faire part par le biais des communications du Bureau.

### **2. Nouvelle école – AIMP**

**M. F. Barthassat** regrette qu'un « pool » d'entreprises majoritairement issu du canton de Vaud ait obtenu le mandat pour la construction d'une nouvelle école. Il souhaite savoir, d'une part, qui définit la grille des critères de sélection et, d'autre part, quelle pondération est donnée au lieu d'établissement des candidats ?

**Mme B. Guex-Crosier** répond qu'il n'est pas possible, dans un AIMP, de pondérer particulièrement le lieu d'établissement des candidats. Les critères ont été fixés par la commune de façon à éviter le *dumping*; le prix et le nombre d'heures sont notamment des éléments qui ont été pris en considération. Il était également réglementé que les deux entreprises, la plus chère et la moins chère pour un nombre d'heures donné, soient écartées. Les trois premiers groupements du classement avaient quasi le même nombre d'heures de travail mais les honoraires, ne serait-ce qu'entre le premier et le deuxième, présentaient une différence de CHF 500'000,-. Elle précise que la grille des critères a été soumise aux entreprises qui ont soumissionné et que celles-ci peuvent faire recours, dans les 10 jours, si elles estiment avoir été lésées. Un des critères très important était l'implication et la volonté de tenir compte du site dans son ensemble.

Alors que le tarif horaire est peu pondéré pour éviter le *dumping*, **M. F. Barthassat** peine à comprendre pourquoi il prend, au final, tant d'importance dans l'attribution.

**Mme B. Guex-Crosier** explique qu'une note est donnée pour ce critère et qu'elle peut faire la différence, pour quelques points, entre le premier et le deuxième.

**M. L. Lavarini** précise que la pondération de 20%, donnée au critère du prix, est le minimum possible.

**M. F. Barthassat** demande si celui qui a obtenu le maximum de points reçoit systématiquement le marché ou si cela peut encore être discuté à l'issue du comptage.

**Mme B. Guex-Crosier** répond par la négative ; les points sont les points.

Selon le montant engagé, il est aisé de favoriser les entreprises communales ou cantonales, cela est plus compliqué par le biais d'un AIMP. Pour **M. A. Krasnosselski**, le résultat reste cependant scandaleux. Le « pool » retenu comprend trois entreprises vaudoises ; il est clair qu'il est plus facile pour elles d'abaisser le tarif horaire sachant que les impôts et les salaires sont inférieurs à ceux du canton de Genève. Même si le règlement a été respecté et les points consciencieusement attribués le résultat reste moralement faussé.

**M. L. Lavarini** entend bien que cela est regrettable mais, bien que la pondération du prix ait été mise au minimum, il n'y a pas grand chose à faire lorsqu'apparaît une différence de CHF 500'000,- entre les deux premiers pour un AIMP d'un montant de CHF 1'800'000,-. On peut bien être fâché de la procédure, mais tous les AIMP se déroulent de la même façon. Il ajoute que la commune peut s'estimer chanceuse de ne pas avoir eu de dossiers internationaux.

**M. M. Boymond** demande si la commune aura la possibilité de recommander ou d'imposer aux mandataires la sollicitation d'entreprises genevoises pour la réalisation des travaux ?

**Mme B. Guex-Crosier** rappelle que la commune reste le maître d'œuvre. Elle pourra définir avec qui elle souhaite travailler pour certaines réalisations. À nouveau, selon les montants, elle sera soumise aux AIMP.

Ainsi, les entreprises qui répondront parfaitement aux critères des AIMP pourront toutes être fribourgeoises ... regrette **M. M. Boymond**.

Ce ne seront même pas les entreprises qu'auront choisies les mandataires, mais celles qui auront choisi de répondre à l'AIMP précise **Mme B. Guex-Crosier**.

**M. C. Creffield** rappelle que tout dépend du montant concerné. La commune pourrait tout à fait choisir le fournisseur de poignées de fenêtres pour un montant total de CHF 120'000,- mais serait soumise à un AIMP pour des travaux de maçonnerie de CHF 500'000.-.

**Selon M. M. Boymond**, la commune pourrait ne pas être soumise aux AIMP si elle scindait les différents travaux : terrassement, maçonnerie, menuiserie, etc.

**M. C. Creffield** indique qu'il est contraire à la loi de scinder les marchés pour éviter de tomber sous le coup d'une procédure AIMP.

**M. L. Lavarini** ajoute que la commune fera de son mieux pour que la majorité des travaux revienne à des entreprises cantonales ou communales, ceci dans le respect des lois.

### **3. AFJ-GSO Accueil familial de jour Genève Sud-Ouest**

**M. G. Rana Zolana** demande sous quelle condition une commune peut sortir de l'AFJ-GSO et quelles sont les répercussions pour celles qui restent ?

**Mme B. Guex-Crosier** répond que, selon les statuts, une commune peut quitter la structure pour la fin d'une année civile avec un préavis de six mois. Charge à elle de trouver des solutions pour les familles qui habitent sur son territoire. Si un enfant de Bardonnex devait, par exemple, être placé dans une commune démissionnaire, une place devrait alors lui être trouvée dans l'une des communes partenaires. En outre, les charges de la structure étant réparties au sein des membres restants, celles-ci vont sans aucun doute prendre l'ascenseur. La chance de l'AFJ-GSO est qu'une employée est partie en retraite ce qui allège la facture. Toutefois, le coût de la place augmentera inévitablement ( $\pm$  CHF 10'000.-) et se rapprochera d'une place en crèche. Pour information, une place à l'AFJ-GSO se monte actuellement à CHF 15'000.- alors qu'une place en crèche coûte CHF 32'000.-.

### **4. Argramat Bardonnex SA**

Mme le maire a indiqué que le projet se ferait en deux temps, **M. Ch. Frey** aimerait avoir plus de détails.

**Mme B. Guex-Crosier** explique que le premier temps concerne l'espace situé en bas de la parcelle, à proximité de la halle artisanale communale. Il s'agit aujourd'hui d'un avant-projet qui sera présenté à la commission de l'aménagement lorsque la demande d'autorisation sera déposée. Le deuxième temps concernera plus particulièrement le bâtiment selon le résultat de la procédure de classement.

### **5. Bus TPG entreposé à Landecy**

**M. Ch. Frey** n'a pas compris si le canton n'allait rien faire au sujet du bus entreposé à Landecy ou s'il n'allait pas informer la commune des mesures entreprises ?

**Mme B. Guex-Crosier** répond qu'il ne va pas informer la commune des mesures entreprises. Il n'est d'ailleurs pas certain que le canton agisse. **Mme B. Guex-Crosier** estime que plus les inquiétudes, les questionnements ou les plaintes sont grands quant à la sécurité, plus il y a de chances qu'il se passe quelque chose.

Selon **M. C. Creffield** qui a consulté la loi, il ne serait probablement pas si simple de voir disparaître ce bus s'agissant d'un objet mobile installé sur une parcelle privée.

**M. J.-C. Marchand** a demandé si la commune avait approché le propriétaire afin de connaître précisément son projet ?

**Mme B. Guex-Crosier** répond par la négative.

## 6. Passerelle de La Bossenaz

**Mme S. Reusse** s'inquiète de l'accessibilité de la passerelle de la Bossenaz aux personnes en chaise roulante.

Une rampe étant installée côté français, **Mme B. Guex-Crosier** pense qu'il est possible d'accéder à la passerelle, de part et d'autre, en chaise roulante. Elle va se renseigner et donnera des informations plus précises à ce sujet.

## 7. Schéma de circulation et cheminement piétonnier le long de la route des Hospitaliers

**Mme R. Wenger** demande si la mairie a des nouvelles du schéma de circulation qui était attendu pour le premier trimestre ?

**M. C. Creffield** indique qu'il est apparu que le mandataire attendait apparemment de nos nouvelles alors que nous attendions sur lui .... Cette confusion a entraîné un léger retard. Il indique qu'une étude cantonale, pour Genève-Sud, a parallèlement été mise en place et attribuée à Transitec. Les deux bureaux ont dès lors été mis en contact.

**M. F. Barthassat** ne comprend pas comment il peut y avoir malentendu lorsqu'un prestataire est sollicité avec un cahier des charges précis.

**M. C. Creffield** répond que le prestataire devait revenir avec des propositions alors que celui-ci attendait la confirmation de la commune, quant à une orientation du dossier, ce qui n'était pas le cas.

**Mme R. Wenger** demande si des négociations ont été entamées au sujet du cheminement piétonnier des Hospitaliers ?

**M. C. Creffield** répond qu'une invitation a été envoyée aux personnes concernées et qu'une réponse de leur part est attendue afin de fixer la date d'une rencontre.

## 8. La nuit est belle

**Mme R. Wenger** demande si une information sera diffusée sur la commune pour rappeler que l'événement *La nuit est belle* se déroulera le 21 mai prochain ?

**M. L. Lavarini** répond que l'information sera donnée via le site Internet de la commune.

## VIII CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement, urbanisme et mobilité	03.05.21	19h30	Salle des Chevaliers
	Bâtiments, école et sports	18.05.21	18h30	Salle des Chevaliers
		09.06.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Environnement et développement durable	17.05.21	20h00	Salle des Chevaliers
	Finances, économie et sécurité	27.04.21	18h30	Salle des Chevaliers
		04.05.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Routes, travaux, et emplacements Communaux	26.04.21	18h30	À bicyclette
	Sociale et culture	05.05.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Bureau	06.05.21	18h30	Mairie
	Conseil municipal	18.05.21	20h30	Lieu à déterminer

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assistance et lève la séance à 22h01. Les conditions sanitaires le permettant, il propose à l'assistance de se retrouver pour une verrée de l'amitié à la Commanderie.

Nicolas Vernain, président

Bardonnex, le 25 avril 2021/fb